

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD64

présenté par

M. Noguès, rapporteur

à l'amendement n° CD|33 de Mme Delaunay

ARTICLE 2

RAPPORT

À l'alinéa 7, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« les programmes sur la malnutrition de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, les actions de l'UNICEF dépassant le seul cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.